



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

CIRCUIT TOUT-TERRAIN

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.

39^{ème} AUTOCROSS et SPRINT CAR du QUERCY

Le 06 et 07 juin 2026

INFORMATIONS

Asa organisatrice	ASA du QUERCY
Nom de l'épreuve	39 ^{ème} Autocross et Sprint Car du Quercy
Date	06 et 07 juin 2026
Niveau d'enregistrement (Régional, National, Inter)	National
Eligibilité	Trophée de France Autocross et Sprint Car, Championnat ligue occitanie pyrénées, challenge Corac 2026
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date & numéro)	N16 du 09 avril 2026
Permis d'organisation FFSA (date é numéro)	
Personne désigné par l'ASA en contact avec la FSFA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom	BERGUES Thierry
Téléphone	0607339738
Mail	asaduquercy@gmail.com
Organisateur technique	
Nom	Association Ecurie Valentré
Adresse	95 Mas de Gindrou 46150 Crayssac
Téléphone	0607339738
Mail	Thierry.bergues@sfr.fr

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	Néant
Président du Collège des Commissaires Sportifs	GALBAN Claude
Membre du Collège	CHOUIDDEN Yves
Membre du Collège	AGNUS Patrice
Directeur de Course	ROPP Axel
Directeur(s) de Course adjoint(s)	BERGUES Thierry
Adjoints à la Direction de Course	NIEL Jean Marc
	MOUTREUIL Michel
	NOLLEVAL Claude
Commissaire Technique responsable	ROQUES Jean Pierre
Commissaires Techniques	MAURIAL Patrick
	ALGANS Michel
	ROQUES Laurent
	PEREIRA Pascal
Chargés des relations avec les concurrents	AGNUS Stéphane DESSENS Alain
Chronométrateur responsable	BERGUES Sarah
Chronométrateur	BORAO Sèverine
Chronométrateur	PIRIS Ginette
Responsable des vérifications administratives	CAPPELOT Jacqueline
Commissaire responsable du Parc Fermé	BARTHE Alain
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	BERGUES Thierry
Médecin Chef	Dr. ELRAKAAWI Mohamed
Responsable Sécurité	VIALARD Didier
Responsable du service presse	REILHE Michel
Juge de Faits	CAILLE Michel
Juge de Faits	MIRABEL Bastien

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA du Quercy et l'organisateur technique est l'Ecurie Valentré

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	A réception du visa FFSA
Clôture des engagements	Le 03 juin 2026 à 23h59
Publication de la liste des engagés	04 juin sur l'application ITS
Date et lieu de la compétition	06 et 07 juin 2026 à Albas-Bélaye
Vérifications	A partir de 6h50 au local technique

1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Le vendredi 05 juin 2026 à 19h30 salle du collège</i>
Briefing obligatoire	<i>Briefing oral 10mn après les essais Le 06 juin devant le PC course</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>A partir de 8h00 le 06/06/2026</i>
Horaire de la course	<i>Le 06/06/2026 de 13h30 à 20h00 et le 07/06/2026 de 8h00 à 20h00</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>Le 07/06/2026 podium à la fin de chaque finale.</i>

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le samedi 06 juin 2026 de 6h50 à 9h00 au local technique. Une convocation aux contrôles administratifs et techniques sera transmise à chaque concurrent par mail le jeudi 04 juin 2026 via la plateforme « engage-sport », chaque pilote devra se présenter aux vérifications muni de celle-ci et aux horaires indiqués pour sa catégorie.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront sur la plateforme « www.engage-sports.com »

Les engagements seront validés à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au mercredi 03 juin 2026 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 160,00 € jusqu'au mercredi à minuit de la semaine avant la compétition et à partir de là et jusqu'au mercredi avant la course 210,00 €
- 320,00 € sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 120 pilotes, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par deux pilotes (à l'exception de la division sprint girl).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative s'il y a, sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le 39ème Autocross et Sprint Car du Quercy se déroulera sur le circuit « Jean Boutin » Il est long de 1000 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 15 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 02 mai 2024 sous le numéro 46 09 24 0567 AC Nat 1000

L'accès au circuit se fait depuis les villages d'Albas et de Sauzet, dans le Lot (46) en suivant le fléchage.

Points GPS : latitude 44.463758 - longitude : 1.220217

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d’affichage virtuel (application ITS Résultats). En cas de problème technique le tableau d’affichage virtuel sera remplacé par un tableau d’affichage papiers. Ce tableau d’affichage papiers sera situé derrière le PC course.

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents à coté du PC course et du Local technique. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 0607339738 ou 0671467419 (Mr BERGUES Thierry- PIRIS Ginette) .

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2P. BRIEFING

Le briefing écrit des pilotes sera disponible et diffusé sur le site www.challenge-corac.fr et l’application ITS Résultats.

7.4.1. ZONE D’ASSISTANCE TEMPORAIRE

La zone d’assistance temporaire est situé à gauche le long de la ligne de départ et sera matérialisé par des barrières ainsi que sont accès indiqué.

7.6P. PARC FERME FINAL

Suivant la réglementation générale autocross et sprint car 2026.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2026. Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale. Il deviendra définitif 30 minutes après l’heure d’affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d’une réclamation ou d’un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.1P. PRIX EN ESPECES

IL n'y aura pas de prix en espèces.

10.2P. COUPES

Une coupe sera offerte aux 3 premiers sur le podium d'arrivée de chaque finale

10.3P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sur le podium à l'arrivée de chaque finale

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste	<u>8</u>
Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité	<u>2, poudre ABC, 6 KG</u>
Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve	<u>18</u>

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

-Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

-Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

-Plan de sécurité du circuit

-Accord du Directeur de Course : joint pour Ligue et F.F.S.A.

* Horaires détaillés de l'épreuve :

-Samedi 06 juin à 8h00 :

- Essais chronométrés : en suivant conformément à la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2026.

- Manches qualificatives : samedi 06 juin après les essais chronos, et dimanche 07 juin à partir de 8 h00, sur 5 tours.

- Demi-finales : dimanche 07 juin sur 6 tours, après la fin des manches.

- Finales : dimanche 07 juin sur 7 tours, après les 1/2 finales.

DIVERS :

Parc concurrents : les remorques vides seront susceptibles d'être garées en dehors du parc, ainsi que les voitures ou campings cars des accompagnants

Parc Concurrents:

IMPORTANT : Chaque Concurrent est responsable de sa structure et de ses accompagnants. Ils devront suivre les consignes des responsables du parc.

Chaque pilote devra reprendre tous ces déchets et laisser son emplacement propre lors de son départ.

Les bouteilles en verre sont strictement interdites sur le site (tolérées uniquement sous la structure du pilote).

Les chiens doivent être tenus en laisse et sont interdits dans la tour de contrôle.

Pour la tranquillité des riverains, nous vous demandons de ne pas faire de bruit au-delà de minuit.

CIRCUIT D'AUTO-CROSS Jean BOUTIN

Chemin de la Grèze

Accès principal au site
Voie réservée aux secours

Parking public

Parc pilotes
130 Places

Pré-grille

Zone réservée
aux ambulances
et secours

Local du collège
des commissaires

Point d'eau

Restauration
Buvette

Local de
chronométrage

Direction
de course

Zone public
securisée
par un grillage

ZAT

Bloc sanitaire

Grille
de départ

Glissières
de sécurité

Poste 1

Boucle
du
transpondeur

Retour vers
parc pilote

Parc pilotes
50 Places

Poste 8

Poste 7

Poste 2

Poste 5

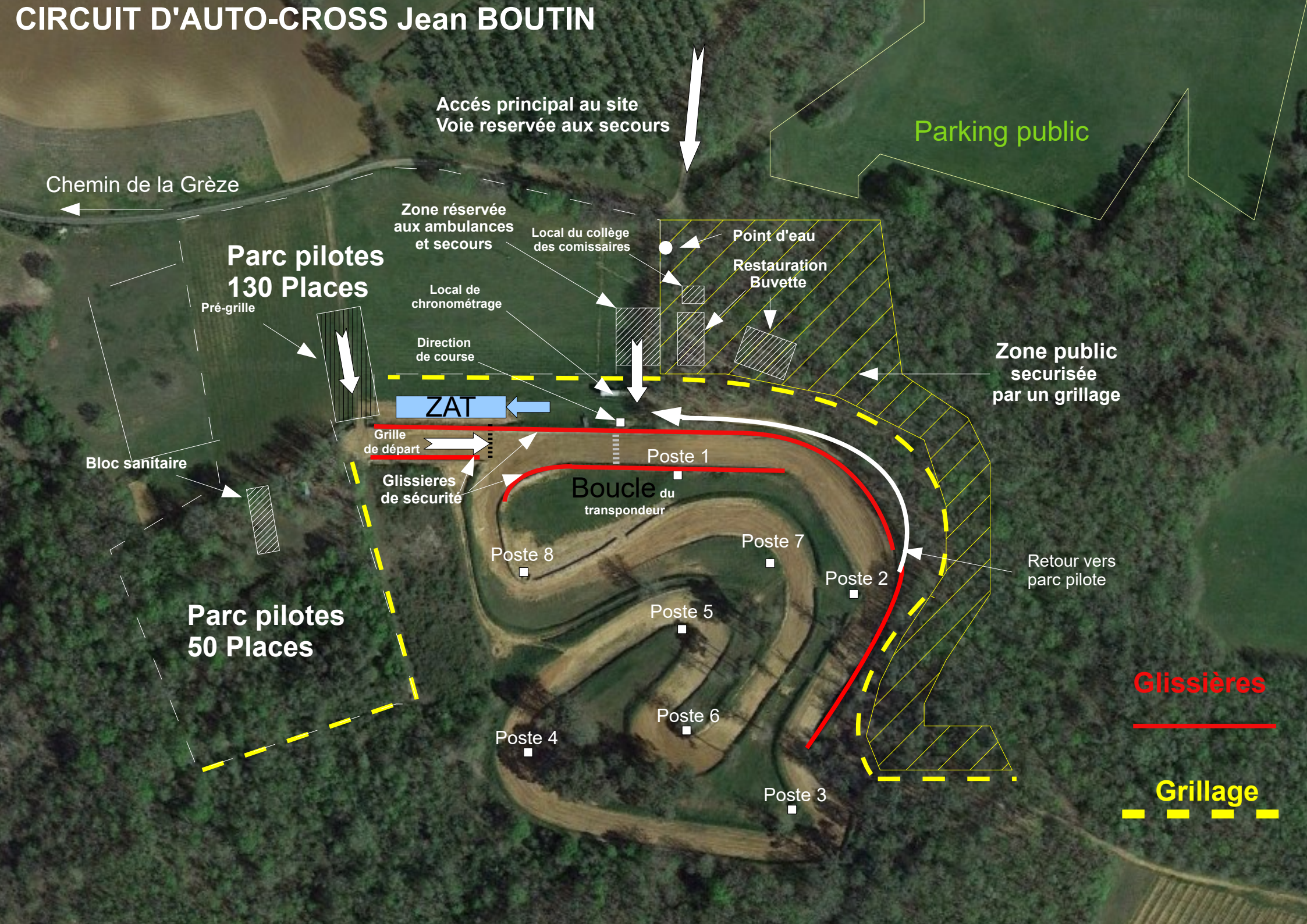
Glissières

Poste 4

Poste 6

Poste 3

Grillage



VALIDATION DIRECTION DE COURSE
39^{ème} Autocross Sprint Car du Quercy
06 et 07 juin 2026

**Je soussigné Monsieur ROPP Axel, licencié n° 296875, ASA 08/15,
Directeur de Course Responsable de l'Epreuve,
Atteste valider la liste composant la direction de course ci-dessous :**

1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course Responsable de l'Epreuve	<i>ROPP AXEL</i>
Directeur de Course adjoint	<i>BERGUES Thierry</i>
Directeur de Course adjoint	<i>NIEL Jean Marc</i>
Adjoints à la Direction de Course	<i>MOUTREUIL Michel</i>
Adjoints à la Direction de Course	<i>NOLLEVAL Claude</i>
Secrétaire de la Direction de Course	<i>MOREAU FRANCE</i>

Fait à Sauvian le 28/02/2026

Axel ROPP

Directeur de Course Responsable de l'Epreuve

Lic : 296875 / ASA 08/15

